

À la rentrée de chaque année, *La Lettre de l'Observatoire national de la petite enfance (Onape)\** met en exergue les données de référence sur l'état et l'évolution de l'accueil du jeune enfant en France. Elle donne ainsi une vision synthétique des résultats contenus dans le rapport annuel à paraître en fin d'année. Elle informe également des travaux en cours dans ce domaine.

Après plusieurs années d'accroissement continu, le nombre de places offertes par les modes d'accueil formels diminue légèrement en 2017. Combiné à une démographie ralentie, le taux de couverture 2017 maintient cependant sa tendance à la hausse. Selon les données provisoires de 2018, le nombre de places proposées par les équipements d'accueil collectifs augmenterait de 8 900 places par rapport à 2017. Ce mode d'accueil couvrirait désormais 20,2 enfants âgés de moins de 3 ans sur 100 enfants.

## En 2017, une offre potentielle de 58,9 places pour 100 enfants âgés de moins de 3 ans

En 2017, la capacité théorique d'accueil est de 1 358 300 places, soit 58,9 places pour 100 enfants âgés de moins de 3 ans (tableau p.2), en France entière (hors Mayotte) y compris les collectivités d'outre-mer (Com) de Saint-Martin et Saint-Barthélemy : 98 % de l'offre est concentrée en métropole et 2 % se situe dans les départements d'outre-mer (Drom) hors Mayotte et les deux Com. L'offre des assistant(e)s maternel(le)s demeure la plus importante puisqu'elle s'établit à 770 800 places, soit 33,4 places pour 100 enfants de moins de 3 ans. Celle émanant des établissements d'accueil du jeune enfant (accueils collectifs, micro-crèches, crèches familiales et parentales), susceptible de couvrir 19,5 % des enfants de moins de 3 ans, est le deuxième contributeur. Avec ses places en école préélémentaire, l'Éducation nationale offre une capacité d'accueil de 4,0 places pour 100 enfants de moins de 3 ans. Les salariés exerçant au domicile des parents ne participent que marginalement à cette offre globale (2,0 %).

Par rapport à 2016, le nombre de places d'accueil « formel » proposé pour 100 jeunes enfants progresse de 1,2 point. Dans un contexte de légère baisse de l'offre (- 2 700 places), la baisse des naissances des dernières années explique cette évolution favorable du taux de couverture. C'est en accueil collectif que le nombre de places a le plus augmenté entre 2016 et 2017 (+ 11 600). Il a diminué d'un nombre de places équivalent chez les assistant(e)s maternel(le)s.

### Information

La publication de l'Onape a changé de sources statistiques et de méthode de dénombrement pour ce qui concerne les données relevant de la branche Famille. Elle s'appuie désormais sur des données consolidées sur six mois, dénommées « données définitives » qui constituent les statistiques de référence. Elle s'appuie également sur des données relatives au mois de juin au lieu des mois de décembre ou novembre, considérant que ce mois est davantage représentatif de l'année civile. Pour en savoir plus, voir l'encadré méthodologique p.3.



(\*) Piloté par la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf), l'Onape associe l'ensemble des services statistiques et d'études des institutions impliquées dans l'analyse des politiques de la petite enfance : la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) du ministère des Solidarités et de la Santé, l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp) du ministère de l'Éducation nationale, la Caisse centrale de la Mutualité sociale agricole (Ccmsa) et l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acos). L'observatoire est également doté d'un conseil scientifique.

### Capacité théorique d'accueil par les modes d'accueil « formels » pour 100 enfants âgés de moins de 3 ans – données définitives 2017 et données provisoires 2018

| Répartition de la capacité d'accueil par mode d'accueil « formel » (nombre de places) | 2017                         |  | 2018 (données provisoires)*  |  | Évolution 2017/2018 de la capacité théorique (en points) |
|---|------------------------------|--|------------------------------|--|--|
|   | Capacité théorique d'accueil | Capacité pour 100 enfants de moins de 3 ans (en %) | Capacité théorique d'accueil | Capacité pour 100 enfants de moins de 3 ans (en %) |  |
| Assistant(e) maternel(le) employé(e) directement par des particuliers                 | 770 800                      | 33,4   |                              |  |  |
| Accueil en Eaje (collectif, familial et parental, micro-crèche)                       | 448 800                      | 19,5   | 457 700                      | 20,2   | +0,7   |
| <i>dont micro-crèche**</i>  | 41 400                       | 1,8  | 48 900                       | 2,2  | +0,4   |
| <i>dont autres places</i>   | 407 400                      | 17,7   | 408 800                      | 18,0   | +0,3   |
| École   | 92 600                       | 4,0  | 88 800                       | 3,9  | -0,1   |
| Salarié à domicile  | 46 100                       | 2,0  | 46 800                       | 2,1  | +0,1   |
| <b>Capacité théorique d'accueil par l'ensemble des modes d'accueil « formels »</b>    | <b>1 358 300</b>             | <b>58,9</b>  |                              |  |  |

(\*) Les données provisoires 2018 sont arrêtées au 31 juillet 2019.

(\*\*) L'estimation des capacités d'accueil en micro-crèche est une estimation de la Cnaf.

#### Source :

**Onape** – Cnaf (Sias – MtEaje de 2017 et 2018, Allstat – FR6 de juin 2017 et de juin 2018), Ccmsa (31 décembre 2017 et calculs Onape), Drees (enquête Pmi au 31 décembre 2017 et calculs Onape), Acoos (dispositif centre Pajemploi au 2<sup>e</sup> trimestre 2017), Depp (constats de rentrées scolaires 2017-2018 et 2018-2019), Insee (estimations localisées de population 2017 et 2018).

#### Champ :

France (hors Mayotte) et y compris les collectivités d'outre-mer de Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

### En 2018, l'offre d'accueil collectif continue de progresser

Selon les données provisoires disponibles, entre 2017 et 2018 le nombre de places proposées par l'accueil collectif aurait augmenté de 8 900 places. Combinée à la poursuite de la baisse du nombre d'enfants âgés de moins de 3 ans (de l'ordre de - 1,5 %), cette évolution se traduirait par une augmentation de la capacité d'accueil pour 100 enfants âgés de moins de 3 ans de 0,7 point en un an. Elle s'établirait à 20,2 places en 2018. Sur la même période, les places en école préélémentaire baissent de près de

3 800 places. Dans cet ensemble, les micro-crèches continuent de se développer fortement. Bien qu'elles ne représentent que 10,7 % de l'offre en accueil collectif en 2018, elles seraient à l'origine de 7 500 nouvelles places (dont 7 100 seraient le fait de structures fixant librement la tarification appliquée aux familles). Les places proposées par les structures collectives bénéficiant d'un financement de la branche Famille par le biais de la prestation de service unique (Psu) seraient 69 500 à être situées dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (ce qui représente 17 % des places offertes par ces équipements). Ce nombre serait en recul de 400 places par rapport à 2017.



## Méthodologie

### Construction de l'indicateur sur l'offre d'accueil

L'offre est mesurée par un indicateur : la capacité théorique d'accueil pour 100 enfants âgés de moins de 3 ans. Cet indicateur rapporte au nombre d'enfants âgés de moins de 3 ans une offre par les modes d'accueil « formels » (hors sphère familiale) : nombre de places disponibles pour ces enfants en établissements d'accueil du jeune enfant (crèches, micro-crèches, haltes-garderies...), à l'école, auprès d'assistant(e)s maternel(le)s et auprès de salariés à domicile.

Les informations relatives à cet indicateur n'étant pas toutes disponibles, l'offre est parfois approchée en mobilisant des données sur l'accueil constaté. C'est le cas de l'accueil effectué par un salarié au domicile des parents, de l'école ou de l'accueil dans les micro-crèches qui fixent librement les tarifs appliqués aux familles.

L'indicateur comptabilise donc des places d'accueil à un instant donné, et non des enfants gardés. Ainsi, on ignore le fait que certaines places peuvent être utilisées par plusieurs enfants à temps partiel. Ce peut être le cas de places en établissement d'accueil du jeune enfant. De même, d'autres places peuvent ne pas combler tout à fait les besoins : les places à l'école, utilisées pour la tranche d'âge des 2-3 ans et souvent à mi-temps, peuvent nécessiter un complément d'accueil. Un enfant peut donc occuper deux places d'accueil [école et assistant(e) maternel(le) par exemple].

Les données de 2018 n'étant pas toutes disponibles à la date de la parution de *La Lettre*, l'ensemble des modes d'accueil n'est pas décrit.

Pour le détail de la méthodologie, on peut se reporter au rapport annuel de l'Observatoire national de la petite enfance.

### Nouvelle production statistique de dénombrement des bénéficiaires de prestations légales

Depuis avril 2017, la Cnaf a enrichi sa production de fichiers statistiques afin d'en améliorer la qualité. Des fichiers extraits six mois après la fin du mois de droit étudié ont été créés, afin de tenir compte des actualisations tardives de dossiers. Ces données sont disponibles à partir de septembre 2016. Les statistiques qui en découlent deviennent la référence en raison de leur fiabilité plus élevée et sont dénommées « données définitives » (fichiers Allstat FR6). Les données utilisées jusqu'à présent pour cette publication sont constituées six semaines après la fin de mois de droit étudié et sont dites « données semi-définitives » (fichiers Fileas, Allnat et Allstat FR2). Elles sont toujours produites en raison de leur caractère précoce mais ne sont plus utilisées pour produire des indicateurs de référence.

Pour la présente publication, le comité technique de l'Onape a intégré les apports de cette évolution en proposant deux changements. Le premier est l'utilisation des données FR6, ce qui induit des ruptures de série en niveau et en évolution, notamment pour les indicateurs de recours aux prestations individuelles. Le deuxième est la référence au mois de juin plutôt que décembre car ce mois reflète davantage une image moyenne des effectifs de l'année civile. Ce choix induit également des ruptures de série en niveau.

Par ailleurs, en lien avec la possibilité de remplacer des données estimées par des données de gestion devenues disponibles dans le nouveau dispositif statistique, la Cnaf a modifié la série sur le nombre d'heures facturées en micro-crèches Paje (prestation d'accueil du jeune enfant). Cette série s'en trouve améliorée mais fait apparaître un changement de niveau sensible.

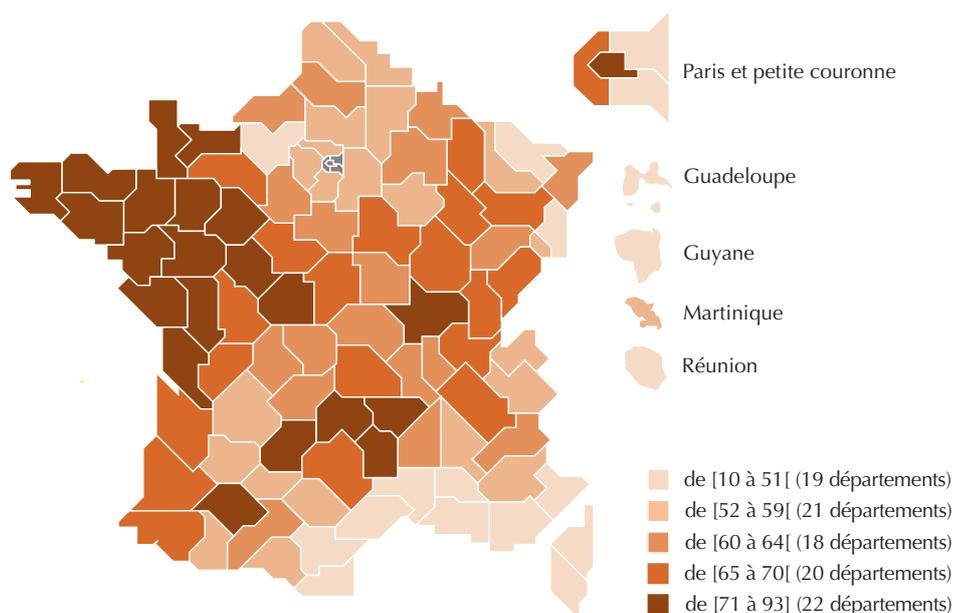
En résumé, les données Caf et Ccmsa font désormais référence aux droits du mois de juin N-1 avec un recul d'observation de six mois.

## Une offre inégale sur le territoire

Selon les départements (voir la carte ci-dessous et le site internet [cafdata.fr](http://cafdata.fr)), la capacité d'accueil se situe, en 2017, entre 10 (Guyane) et 93 (Haute-Loire) places pour 100 enfants. Sur le territoire métropolitain, l'ensemble des départements de Bretagne et des Pays de la Loire affiche des capacités théoriques

d'accueil supérieures ou égales à 75 places pour 100 enfants de la classe d'âge concernée. En Île-de-France, Paris et les Hauts-de-Seine, avec respectivement 74 et 67 places, font état des capacités les plus élevées. Dans cette même région, les deux départements les moins bien couverts, la Seine-Saint-Denis et le Val-d'Oise, affichent des taux très inférieurs (respectivement 32 et 42 places pour 100 enfants).

## Capacité théorique d'accueil des enfants de moins de 3 ans par les modes d'accueil « formels » en 2017



### Source :

Onape – Cnaf (Sias – MtEaje de 2017, Allstat – FR6 de juin 2017), Ccmsa (31 décembre 2017), Drees (enquête Pmil au 31 décembre 2017 et calculs Onape), Acooss (dispositif centre Pajemploi au 2<sup>e</sup> trimestre 2017), Depp (constats de rentrée scolaire 2017-2018), Insee (estimations localisées de population 2017 et 2018).

### Champ :

France (hors Mayotte) y compris les collectivités d'outre-mer de Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

## Une diminution du nombre d'enfants couverts par une prestation réduisant le coût du recours à un(e) assistant(e) maternel(le)

Le dénombrement des familles et des enfants bénéficiaires des dispositifs de soutien financier existants est un premier indicateur du recours. En juin 2018, près de 625 000 familles et 650 000 enfants de moins de 3 ans recourent à un mode

d'accueil « formel » individuel (tableau ci-dessous). Parmi ces familles, plus de 9 enfants sur 10 sont accueillis par un(e) assistant(e) maternel(le). On peut néanmoins noter que le nombre d'enfants et de familles couverts par ce mode d'accueil continue de diminuer : 9 000 enfants en moins y recourent entre juin 2017 et juin 2018 (soit -1,5 %). Le nombre d'enfants de moins de 3 ans gardés par un salarié à domicile continue de progresser sur la même période (+2,0 % ; soit 1 000 enfants en plus).

## Nombre de familles et d'enfants de moins de 3 ans couverts par une prestation solvabilisant le recours à l'accueil individuel – juin 2017 et juin 2018

| Assistant(e) maternel(le) employé(e) directement par des particuliers | 2017           | 2018           |             | Évolution 2017/2018 |
|---|----------------|----------------|-------------|---------------------|
|   | Effectifs      | Effectifs      | Répartition |                     |
| Assistant(e) maternel(le) employé(e) directement par des particuliers |                |                |             |                     |
| Familles  | 590 200        | 581 700        | 93%         | -1,4%               |
| Enfants   | 611 300        | 602 400        | 93%         | -1,5%               |
| Salarié à domicile (emploi direct ou prestataire)                     |                |                |             |                     |
| Familles  | 47 000         | 47 900         | 8%          | +1,9%               |
| Enfants   | 51 400         | 52 400         | 8%          | +2,0%               |
| <b>Total – Familles</b>   | <b>632 400</b> | <b>624 800</b> | <b>100%</b> | <b>-1,2%</b>        |
| <b>Total – Enfants</b>  | <b>657 800</b> | <b>649 900</b> | <b>100%</b> | <b>-1,2%</b>        |

### Sources :

Cnaf (Allstat -FR6 de juin 2017 et juin 2018) et Ccmsa (données de juin 2017 et 2018).

### Champ :

France entière (hors Mayotte) et collectivités d'outre-mer de Saint-Martin et Saint-Barthélemy – familles ayant au moins un enfant de moins de 3 ans couvert par un complément de mode de garde (Cmg) en cas de recours à un mode d'accueil « formel » individuel.

### Note :

La somme des pourcentages par type d'accueil est supérieure à 100 % car un enfant (une famille) peut être concerné par plusieurs modes d'accueil « formels » individuels. Pour la même raison, les effectifs totaux sont inférieurs à la somme des effectifs par type d'accueil.

### En 2018, le nombre d'enfants accueillis en micro-crèche continue d'augmenter

En accueil collectif, le nombre d'enfants inscrits dans un établissement bénéficiant d'une aide collective (Psu) est de 941 400 pour l'année 2017, dont 17 700 en micro-crèches appliquant le barème de tarification nationale (1,9 %), 40 200 en crèches familiales (4,3 %) et 883 500 dans les autres structures proposant un accueil collectif (93,8 %) (tableau ci-dessous). Le recours aux établissements d'accueil du jeune enfant (Eaje) dans

lesquels les parents sont bénéficiaires d'une aide individuelle (Cmg) concerne 34 300 enfants en 2017. Ce nombre continue d'être en forte augmentation, porté par le développement des micro-crèches fixant librement leur tarification (dénommées « micro-crèches relevant de la prestation d'accueil du jeune enfant »). Ainsi, entre juin 2017 et juin 2018, ces structures ont accueilli près de 7 300 enfants supplémentaires.

En revanche, à l'école, le nombre d'enfants âgés de moins de 3 ans recensés lors des rentrées scolaires diminue : 88 800 à la rentrée 2018, contre 92 600 à la rentrée 2017 (- 3 800 enfants).

### Nombre d'enfants âgés de moins de 3 ans recourant à un mode d'accueil collectif (hors structures sans financement de la branche Famille) selon la nature de l'aide reçue – années 2017 et 2018

| Nombre d'enfants de moins de 3 ans inscrits/recourants à un mode d'accueil collectif | 2017          | 2018 (provisoire) |
|--|---------------|-------------------|
| Enfants couverts par une aide collective (inscrits sur l'année civile)*              | 941 400       |                   |
| <i>dont micro-crèche « prestation de service unique »</i>                            | <i>17 700</i> |                   |
| Enfants couverts par une aide individuelle (accueillis en novembre)                  | 35 000        | 42 300            |
| <i>dont micro-crèche « prestation d'accueil du jeune enfant »</i>                    | <i>34 300</i> | <i>41 600</i>     |
| Enfants fréquentant l'école au moment de la rentrée scolaire                         | 92 600        | 88 800            |

#### Sources :

Cnaf (Sias - MtEaje de 2018, Allstat – FR6 de juin 2017 et juin 2018, calculs), Ccmsa (juin 2017 et juin 2018), Depp (constats de rentrées scolaires 2017 et 2018).

#### Champ :

France (hors Mayotte) y compris les collectivités d'outre-mer de Saint-Martin et Saint-Barthélemy – établissements d'accueil du jeune enfant (Eaje) couverts par un financement de la branche Famille.

(\*) En Eaje, les enfants inscrits peuvent être âgés de 3 à 4 ans.



### La diminution de l'ensemble des bénéficiaires d'un complément d'activité se poursuit

Les parents qui réduisent ou cessent leur activité professionnelle pour s'occuper de leur jeune enfant peuvent bénéficier d'un soutien financier versé par la branche Famille lorsqu'ils remplissent des critères de condition d'activité antérieure. Il s'agit du complément de libre choix d'activité (Clca) si leur benjamin est né avant le 1<sup>er</sup> janvier 2015, ou de la prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE) s'il est né à compter de cette même date.

En 2018, 326 400 enfants de moins de 3 ans – concernant 290 000 familles – sont couverts par l'un de ces dispositifs (tableau ci-dessous). On peut noter une nette baisse du recours à ces prestations entre 2017 et 2018 en termes de familles (- 21,3 %) ou d'enfants couverts (- 20,7 %). Cette tendance est davantage marquée en cas d'activité professionnelle exercée au plus à mi-temps (- 26,9 %). Elle est moins prononcée en cas d'activité

comprise entre 51 % et 80 % (- 21,1 %) ou en cas d'interruption d'activité (-20,7 %).

En outre, le recours des parents varie très fortement selon l'âge de leur benjamin : le nombre de familles bénéficiaires diminue de 66,3 % pour celles dont le benjamin est âgé de 24 mois à 35 mois, et de 6,9 % pour celles dont le benjamin est âgé de moins de 24 mois. Ces résultats s'expliquent par une moindre attractivité de la PreParE et par une sortie massive des familles au bout de deux ans en raison de l'obligation du recours du second parent au-delà de la période d'ouverture de vingt-quatre mois. Après cette période, les familles cessent donc de bénéficier de la prestation. L'observation de ce phénomène a été effectuée pour la première fois en 2017, la réforme étant entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2015. À comportements constants, l'évolution ultérieure du nombre de familles bénéficiant de la PreParE avec un enfant âgé de plus de 2 ans devrait être proche de celle du nombre des autres familles recourant à ce dispositif.

### Nombre de familles et d'enfants de moins de 3 ans couverts par une prestation solvabilisant le recours à l'accueil individuel – juin 2017 et juin 2018

| Nombre de familles bénéficiaires du Clca ou de la PreParE | Effectifs 2017 | Effectifs 2018 | Évolution 2017/2018 |
|---|----------------|----------------|---------------------|
| Selon la quotité de travail effectuée                     |                |                |                     |
| Sans activité professionnelle                             | 193 700        | 153 700        | -20,7 %             |
| Activité professionnelle ≤ 50 %                           | 27 100         | 19 800         | -26,9 %             |
| Activité professionnelle 51 % - 80 %                      | 143 900        | 113 500        | -21,1 %             |
| Activité réduite partagée au sein du couple               | 4 100          | 2 900          | -29,3 %             |
| Selon l'âge du benjamin                                   |                |                |                     |
| 0-23 mois   | 278 500        | 259 300        | -6,9 %              |
| 24-35 mois  | 89 900         | 30 300         | -66,3 %             |
| 36 mois et + (adoption)                                   | 400            | 400            | 0,0 %               |
| <b>Total – Familles</b>                                   | <b>368 700</b> | <b>290 000</b> | <b>-21,3 %</b>      |
| <b>Total – Enfants</b>                                    | <b>411 600</b> | <b>326 400</b> | <b>-20,0 %</b>      |

#### Sources :

Cnaf (Allstat – FR6 de juin 2017 et juin 2018) et Ccmsa (données de juin 2017 et juin 2018).

#### Champ :

France (hors Mayotte) y compris les collectivités d'outre-mer de Saint-Martin et Saint-Barthélemy. Familles ayant au moins un enfant âgé de moins de 3 ans couvert par un complément de libre choix d'activité (Clca) ou la prestation partagée d'éducation de jeune enfant (PreParE) ou familles ayant au moins un enfant âgé de plus de 3 ans couvert par ces mêmes prestations dans le cadre d'une adoption.



## L'activité des modes d'accueil : le nombre d'heures facturées

Rapporté au nombre d'enfants de moins de 3 ans, le nombre d'heures facturées permet d'apprécier l'intensité du recours et son évolution. En 2018, pour l'ensemble des modes d'accueil donnant lieu à paiement, 1 937,1 millions d'heures ont été facturées aux parents pour leurs enfants âgés de moins de 6 ans (tableau ci-dessous) : 57,5 % pour des assistant(e)s maternel(le)s employé(e)s directement par les familles, 39,2 % pour des Eaje et 3,4 % pour de la garde à domicile par des familles employant directement leur salarié. Entre 2017 et 2018, ce volume global d'heures d'accueil est en légère baisse (- 0,7 %). Des différences s'observent selon les modes

d'accueil, qui suivent les évolutions de l'offre. Ainsi, le volume d'heures facturées diminue de 2,1 % pour les assistant(e)s maternel(le)s. En revanche, il progresse de 1,3 % en accueil collectif sous l'effet combiné de l'accroissement du nombre de places offertes (tableau p.2) et de la baisse du nombre d'heures facturées par place (- 0,7 %).

De façon à prendre en compte les évolutions démographiques ayant eu lieu au cours de la même période, il est possible de rapporter ce nombre d'heures facturées au nombre d'enfants de moins de 3 ans. Le nombre d'heures facturées par enfant et par mois ainsi calculé passe de 70,5 heures en 2017 à 71,1 heures en 2018. L'intensité du recours progresse donc de 0,8 %.

### Nombre d'heures facturées aux familles pour des enfants âgés de moins de 6 ans couverts par une prestation d'accueil individuel ou collectif (hors structures sans financement de la branche Famille) – années 2017 et 2018

| Nombre d'heures facturées sur l'année (en millions)  | 2017           | 2018 (provisoire) |
|--|----------------|-------------------|
| Assistant(e) maternel(le) employé(e) directement par des particuliers  | 1 137,3        | 1 113,6           |
| Accueil en Eaje (collectif, familial et parental, micro-crèche) bénéficiant d'un financement de la branche Famille | 748,4          | 758,4             |
| <i>dont micro-crèche</i>   | 62,1           | 73,3              |
| Salarié à domicile   | 65,5           | 65,0              |
| <b>Total</b>   | <b>1 951,1</b> | <b>1 937,1</b>    |

#### Sources :

Cnaf (Sias – MtEaje de 2016 et 2017, Allstat – FR6 de janvier à décembre 2017 et de janvier à décembre 2018), Cmsa (31 décembre 2017 et calculs Onape), Acoos (dispositif centre Pajemploi 2017 et 2018).

#### Champ :

France (hors Mayotte) – modes de garde « formels » couverts par un financement de la branche Famille pour les enfants âgés de moins de 6 ans.



## Contraintes professionnelles des mères : leur influence sur le mode d'accueil

En 2018, la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf) a réalisé une enquête sur l'évolution des attentes, des besoins et des contraintes des parents en matière de conciliation entre vie familiale et vie professionnelle (Embleme). Cette enquête doit notamment permettre de savoir en quoi l'évolution du recours aux dispositifs de conciliation est le fait d'une modification des besoins et des contraintes des familles et/ou d'un changement d'appréciation des attentes en matière de socialisation des enfants\*.

Lorsque le mode d'accueil utilisé est mis en regard des contraintes professionnelles des mères, Embleme montre que l'un des parents est relativement plus souvent le mode d'accueil unique retenu si la mère travaillait régulièrement – avant la naissance de l'enfant – avant 8 heures le matin : c'est le cas de 19,3 % d'entre elles contre, 17,3 % pour l'ensemble des mères en emploi. De même, l'accueil de l'enfant en crèche est moins souvent la solution unique mobilisée par la famille lorsque la mère travaillait régulièrement avant 8 heures avant la naissance de son enfant : seulement 9,1 % de ces mères optent pour un accueil exclusif en établissement d'accueil du jeune enfant contre 13,5 % pour l'ensemble des mères en emploi. En revanche, la proportion d'enfants accueillis exclusivement chez un(e) assistant(e) maternel(le) reste identique pour ces deux catégories de mères. La contrainte d'un travail matinal semble donc moins compatible avec un accueil en Eaje.

Le travail de la mère le week-end semble aussi avoir des effets sur le choix du mode d'accueil. Ainsi, les mères qui exerçaient une activité professionnelle le week-end avant la naissance de leur enfant optent un peu moins souvent

pour un accueil exclusif en crèche ou par un(e) assistant(e) maternel(le) que l'ensemble des autres mères : elles sont 18,6 % à recourir à l'une ou l'autre de ces solutions d'accueil, contre 27,1 % pour l'ensemble des mères. La combinaison de plusieurs modes d'accueil – notamment celle d'un(e) assistant(e) maternel(le) et d'un parent – est plus souvent la solution retenue par les familles dont la mère travaillait régulièrement le week-end (54,5 % contre 49,6 %). La combinaison d'un(e) assistant(e) maternel(le) et d'un parent est également plus souvent mobilisée par les familles dont les mères travaillaient régulièrement la nuit avant la naissance de leur enfant (28,3 % contre 22,6 %). En outre, lorsqu'elles travaillaient régulièrement la nuit ou le week-end avant la naissance de leur enfant, les mères ont moins souvent recours à un accueil en Eaje pour leur enfant. Les contraintes de travail du week-end et de nuit seraient plus compatibles avec un accueil chez un(e) assistant(e) maternel(le).

Concernant la flexibilité des horaires de travail, les mères déclarant avoir des horaires de travail « plutôt souples, et pouvant facilement les modifier » utilisent davantage la crèche : 17,4 % y ont recours exclusivement et 13,2 % l'associent à la garde par l'un des parents. Comparées à l'ensemble des mères, ces deux options sont davantage mobilisées (+ 3 points). Pour les mères déclarant avoir des horaires de travail « plutôt rigides », le recours à un(e) assistant(e) maternel(le) – en mode d'accueil unique (14,2 %) ou combiné avec un parent (26,0 %) – est supérieur à celui de l'ensemble des mères. Par ailleurs, les mères déclarant avoir des horaires de travail « très rigides », optent davantage pour un accueil exclusif par l'un des deux parents (19,6 % contre, 17,3 %).

(\*) Laporte C., 2019, Attentes, besoins et contraintes des parents en matière de conciliation vie familiale et vie professionnelle, les premiers enseignements de l'enquête Embleme, Dossier d'études, Caisse nationale des Allocations familiales, n° 208.

### Répartition des modes d'accueil choisis pour l'accueil de l'enfant selon les horaires de travail de la mère

| Horaires de travail des mères en emploi avant la naissance                         |                             | Mode d'accueil unique |                       |  |                                    | Combinaison de plusieurs modes d'accueil |  |  |                     | Répartition |
|--|-----------------------------|-----------------------|-----------------------|--|------------------------------------|--|--|--|---------------------|-------------|
|  |                             | Un parent uniquement  | Une crèche uniquement | Un(e) assistant(e) maternel(le) uniquement | Un autre mode d'accueil uniquement | Une crèche et un parent                  | Un(e) assistant(e) maternel(le) et un parent | Un membre de la famille et un autre mode d'accueil | Autres combinaisons |             |
| <b>Horaire atypique</b>  |                             |                       |                       |  |                                    |  |  |  |                     |             |
| Avant 8 h le matin   | régulièrement               | 19,3                  | 9,1                   | 14,2                                       | 6,9                                | 8,3                                      | 23,8   | 4,1  | 14,3                | 34,9        |
|  | occasionnellement ou jamais | 16,2                  | 15,8                  | 13,3                                       | 5,5                                | 11,3                                     | 21,9   | 4,4  | 11,5                | 65,1        |
| Après 19 h le soir   | régulièrement               | 17,6                  | 11,2                  | 11,9                                       | 6,8                                | 8,4                                      | 24,9   | 4,9  | 14,4                | 40,2        |
|  | occasionnellement ou jamais | 17,1                  | 15,0                  | 14,7                                       | 5,5                                | 11,5                                     | 21,0   | 3,9  | 11,2                | 59,8        |
| Le week-end  | régulièrement               | 19,5                  | 9,0                   | 9,6  | 7,4                                | 9,4                                      | 25,4   | 5,4  | 14,4                | 37,5        |
|  | occasionnellement ou jamais | 16,0                  | 16,2                  | 16,0                                       | 5,2                                | 10,8                                     | 20,9   | 3,6  | 11,4                | 62,5        |
| La nuit  | régulièrement               | 17,4                  | 10,5                  | 10,5                                       | 4,9                                | 8,4                                      | 28,3   | 3,6  | 16,3                | 8,4         |
|  | occasionnellement ou jamais | 17,3                  | 13,8                  | 13,9                                       | 6,1                                | 10,4                                     | 22,0   | 4,4  | 12,1                | 91,6        |
| <b>Flexibilité des horaires de travail</b>   |                             |                       |                       |  |                                    |  |  |  |                     |             |
| Plutôt souples, elle pouvait les modifier facilement                               |                             | 14,8                  | 17,4                  | 13,1                                       | 6,1                                | 13,2                                     | 20,3   | 3,9  | 11,3                | 27,4        |
| Plutôt rigides, elle pouvait parfois les modifier mais en demandant l'autorisation |                             | 16,4                  | 10,7                  | 14,2                                       | 5,0                                | 8,3                                      | 26,0   | 5,7  | 13,8                | 35,5        |
| Très rigide, elle ne pouvait jamais les modifier                                   |                             | 19,6                  | 12,7                  | 13,7                                       | 7,3                                | 10,3                                     | 21,4   | 3,3  | 11,7                | 34,3        |
| Elle déterminait complètement ses horaires de travail                              |                             | 26,5                  | 17,0                  | 13,6                                       | 2,5                                | 8,3                                      | 15,9   | 2,6  | 16,5                | 2,4         |
| Autre  |                             | 11,1                  | 40,6                  | 6,7  | 0,0                                | 0,0                                      | 10,7   | 0,0  | 30,8                | 0,4         |
| <b>TOTAL</b>   |                             | 17,3                  | 13,5                  | 13,6                                       | 6,0                                | 10,3                                     | 22,6   | 4,3  | 12,5                | -           |

Source : Cnaf – Dser, enquête Embleme.

Champ : ensemble des mères en emploi avant la naissance de leur enfant en 2016. France métropolitaine.

Unité : mères.

Note de lecture : 13,5 % des mères en emploi avant la naissance recourent à une crèche en unique mode d'accueil, cette proportion est de 9,1 % parmi les mères déclarant travailler régulièrement avant huit h le matin.

## BRÈVES DE L'OBSERVATOIRE

### En cours

En 2016, l'Onape, avec son comité scientifique, a lancé un appel à propositions de recherches qualitatives portant sur l'activité des professionnel(le)s de la petite enfance : manières d'agir et de caractériser les aptitudes des enfants. Trois recherches ont été sélectionnées ; elles donneront lieu à une publication spécifique dans le rapport 2019 de l'Onape et la construction d'un numéro de la *Revue des politiques sociales et familiales* en 2020 qui sera consacré à la socialisation des tout-petits.

- **Les professionnels de la petite enfance face à l'évaluation : quels modèles, pour quelles prises en charge ?, sous la direction d'Elsa Zotian, Laboratoire de sciences sociales appliquées (Lassa)**

Il s'agit de documenter et d'analyser la manière dont les professionnels en petite section de maternelle évaluent et « perçoivent » les aptitudes des enfants. La recherche montre que, de manière plus ou moins explicite, les professionnels déploient dans leurs interactions quotidiennes avec les enfants un ensemble d'attentes à se comporter « comme un individu » et à acquérir un rapport spécifique au collectif autour de trois principaux aspects : la conception individualisante du travail ; la place de la réflexivité dans le rapport à soi transmis aux enfants ; et enfin leur éducation au libre choix de leurs comportements ou de leurs activités.

- **Les enfants vus par les professionnels de la petite enfance : manière de voir, manière d'agir, sous la direction d'Anne-Lise Ulmann, Centre de recherche sur le travail et le développement (Crtd), Conservatoire national des arts et métiers (Cnam)**

La recherche étudie comment l'action des professionnels s'ajuste – en situation – selon les attributions de caractéristiques portées sur les enfants. Les chercheurs constatent que le regard des professionnels sur l'enfant est construit à travers plusieurs prismes qui articulent, juxtaposent ou mettent en tension une pluralité de normes qui s'ajustent en permanence au comportement de l'enfant. Ils montrent comment la catégorisation opère comme repère permettant d'interpréter le comportement de l'enfant, et comme modalité d'échanges avec les autres professionnels.

- **Rapport au travail et rapport aux enfants chez les professionnels de la petite enfance, sous la direction de Pauline Seiller, Centre d'étude et de recherche sur les risques et vulnérabilités (Cerrev), université de Caen**

La recherche vise à saisir la manière dont les professionnels définissent la dimension éducative de leur travail et la mettent en œuvre. Le travail éducatif s'y présente comme une dimension valorisée tant par les institutions que les parents et les professionnels eux-mêmes. Il recouvre toutefois des sens différents et repose sur des normes parfois floues, voire contradictoires, ce qui suppose de la part des professionnels un travail de traduction, d'interprétation et de hiérarchisation des normes gravitant autour de la prise en charge des jeunes enfants.



### Sont parus

Laporte C., 2019, Attentes, besoins et contraintes des parents en matière de conciliation vie familiale et vie professionnelle, les premiers enseignements de l'enquête Embleme, *Dossier d'études*, Caisse nationale des Allocations familiales, n° 208.

Laporte C., 2019, Les sortants de la PreParE : retour à l'emploi et mode de conciliation familiale, *L'e-ssentiel*, Caisse nationale des Allocations familiales, n° 186.

### À paraître

Bérardier M., Clément J., Pélamourgues B., Thibault F., avec la collaboration de Aho F., 2019, Analyse locale du recours aux modes d'accueil : l'exemple de Toulon et La Seyne-sur-Mer, *L'e-ssentiel*, Caisse nationale des Allocations familiales, n° 188.

*Observatoire national de la petite enfance*, 2019, *L'accueil du jeune enfant en 2018*, Caisse nationale des Allocations familiales.

Le quinzième rapport de l'Onape établit un état des lieux de l'offre et du recours aux différents modes d'accueil, analyse les évolutions et établit un focus sur les représentations hiérarchisées des modes d'accueil.

### Cartes interactives

Les conditions de vie des enfants en France métropolitaine – niveau communal :

[http://dataviz.drees.solidarites-sante.gouv.fr/conditions\\_de\\_vie\\_des\\_enfants/](http://dataviz.drees.solidarites-sante.gouv.fr/conditions_de_vie_des_enfants/)

Le taux de couverture global en France – de la commune à l'échelon national :

<http://data.caf.fr/dataset/taux-de-couverture-global>

Le nombre de places par type de modes d'accueil :

<http://data.caf.fr/dataset/nombre-de-places-par-type-de-mode-d-accueil>

**Directeur de la publication :** Vincent Mazauric

**Directeur délégué de la publication :** Bernard Tapie

**Rédactrice en chef :** Danielle Boyer

**Secrétaire de rédaction :** Patricia Lefebvre

**Correctrice :** Méliné Kedadjan

**Maquettistes :** Patrick Le-Cam, Sylvie Monsavane

**Contact :** danielle.boyer@cnaf.fr